
LIGNES DIRECTRICES ENVIRONNEMENTALES

Tous acteurs de l'environnement.



ENGAGEMENT N° 3 DU MANIFESTE DE VINCI « ENSEMBLE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE* »

Déclaration commune de Xavier Huillard, président-directeur général, et du comité d'entreprise européen de VINCI.

Le contexte de changement climatique global, de raréfaction des ressources, et d'atteinte aux milieux naturels, ainsi que l'engagement des acteurs, notamment étatiques, dans la réduction des impacts environnementaux des activités, appellent les acteurs privés à poursuivre une politique ambitieuse en matière de protection de l'environnement.

Les activités du groupe VINCI ont des impacts sur l'environnement s'ils ne sont pas pris en compte tout au long du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures. Au-delà du respect des obligations réglementaires déjà appliquées par les entreprises du Groupe, nous nous engageons à mettre en œuvre les solutions environnementales complémentaires pour éviter et réduire au maximum les effets de nos activités sur l'environnement, dans les pays où nous opérons.

Le présent document constitue un cadre de référence dont la vocation est de limiter les effets directs et indirects de nos activités sur les écosystèmes dont nous dépendons. Il est le socle de notre culture commune en matière de protection de l'environnement et porte l'ambition de VINCI pour tous ses métiers, dont l'objectif est de proposer des solutions en matière environnementale à ses clients.

À Rueil-Malmaison, le 6 novembre 2020

Xavier Huillard,
président-directeur général

Roberto Migliardi,
secrétaire du comité d'entreprise européen

* L'engagement n° 3 du Manifeste a été renommé en 2021. Il se nommait auparavant « Ensemble pour la croissance verte ».

PARTICIPER À LA CONSTRUCTION D'UN MONDE DURABLE

L'amélioration du cadre de vie dans les territoires est l'objectif commun des entreprises du Groupe.

Répondre aux enjeux environnementaux des territoires

Les activités de VINCI visent la performance globale - non seulement technique, économique et financière, mais aussi sociale, environnementale et sociétale. En application de cet objectif, l'ambition des sociétés de VINCI est de développer et mettre en œuvre les solutions environnementales les plus performantes au service de leurs clients, et de répondre ainsi, de manière adaptée, aux enjeux des territoires. Ces solutions sont indissociables de la mise en place de mesures sociales et sociétales ambitieuses.

Cette vision responsable est intrinsèquement liée à notre métier d'aménageur des territoires, car nos réalisations s'inscrivent sur le long terme et ont un impact sur les écosystèmes existants. L'amélioration du cadre de vie dans les territoires est l'objectif commun des entreprises du Groupe.

Les lignes directrices environnementales du Groupe visent à intégrer la préservation de l'environnement dans les projets menés, tout au long de leur cycle de vie. Elles sont définies dans le Manifeste du Groupe, à travers l'engagement « Ensemble pour accélérer la transition environnementale ». Elles s'appliquent dans toutes les régions du monde où les entreprises de VINCI sont présentes.

Une approche engagée sur le cycle de vie de nos projets

VINCI promeut autant que possible l'éco-conception, c'est-à-dire la prise en compte des impacts environnementaux dès la phase de conception d'un projet, dans le but de préserver l'environnement tout au long du cycle de vie complet des bâtiments ou infrastructures.

Il s'agit-là d'un véritable enjeu pour le Groupe, en tant qu'acteur des territoires de demain : promouvoir l'urbanisme durable et l'éco-conception tout au long d'un projet, sur toute la chaîne de valeur, en concevant, construisant, exploitant et maintenant des villes plus agréables à vivre, des infrastructures plus fluides, des lieux de production et de travail plus humains, améliorant ainsi la vie et la mobilité de chacun.

Les démarches environnementales sont mises en œuvre selon la logique suivante :

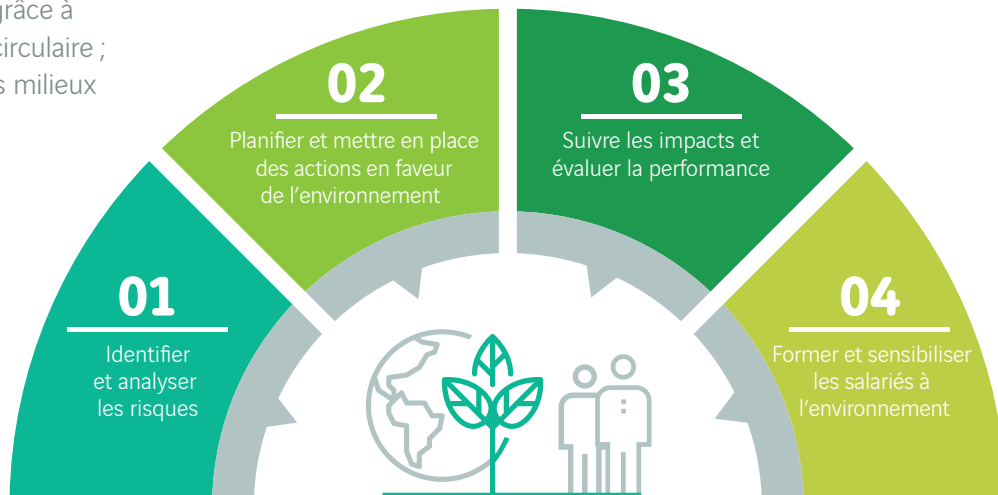
- éviter au mieux les impacts environnementaux sur les territoires et leurs habitants ;
- réduire les risques et les impacts négatifs.

Lignes directrices

Nous nous engageons à :

- agir pour le climat ;
- optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire ;
- préserver les milieux naturels.

Dans une démarche d'amélioration continue et de progrès, les entreprises du Groupe mettent en œuvre les lignes directrices en matière de préservation de l'environnement, dans tous les pays où elles interviennent.



01. Identifier et analyser les risques

Les entreprises du Groupe mettent en œuvre des actions environnementales adaptées, qui nécessitent, en amont, une analyse des risques et des différents impacts du projet ou de l'activité sur l'environnement. Elles affirment leur conviction que le progrès n'est possible qu'avec l'ensemble des collaborateurs et leurs représentants au travers de la promotion de notre culture en matière d'environnement.

Le contexte environnemental (y compris réglementaire) et les incidences sont ainsi examinés sur les thématiques environnementales pertinentes :

- pollutions et nuisances ;
- émissions de gaz à effet de serre et consommation d'énergie, contribuant au changement climatique ;
- risques climatiques ;
- consommation et transformation de matières premières (renouvelables ou non renouvelables) ;
- incidences sur la biodiversité et les milieux naturels.

02. Planifier et mettre en place des actions en faveur de l'environnement

L'analyse des risques se concrétise, le cas échéant, par l'élaboration de plans d'actions en faveur de l'environnement adaptés aux spécificités des opérations et des priorités environnementales définies en amont. Les plans d'actions, ainsi que le suivi des impacts et des mesures prises sont mis en œuvre par les entités opérationnelles, qui font appel si nécessaire à un référent environnement.

03. Suivre les impacts et évaluer la performance

La mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement s'accompagne d'un système d'évaluation, porté par chaque entité.

Le suivi sera assuré via un reporting détaillé et piloté par chaque pôle.

Des mesures correctives peuvent être mises en œuvre dans le cadre de ce suivi.

04. Former et sensibiliser les salariés à l'environnement

Chaque entité veille à ce que les salariés confrontés à des enjeux environnementaux dans leur activité aient un niveau de connaissance suffisant. Ceux-ci doivent connaître les mesures et procédures environnementales à mettre en place et être en capacité d'assurer leur suivi. L'ensemble du personnel et des représentants du personnel est sensibilisé aux enjeux environnementaux des projets : réglementation, procédures face aux risques, gestion des déchets, préservation de la biodiversité, etc.

Améliorer et adapter nos actions, en faveur de l'environnement, au plus près du terrain.

Application de la déclaration

Déclinaison au sein de chaque pôle de VINCI

Dans le respect du modèle d'organisation décentralisé du Groupe et dans l'objectif d'adapter les actions au plus près du terrain, les engagements en matière de protection de l'environnement sont déclinés au sein de chaque pôle en vue d'en promouvoir l'application et l'amélioration continue.

Prise en compte de tous les intervenants

Les lignes directrices environnementales de VINCI s'appliquent à toutes les entreprises du Groupe. Il est de leur responsabilité de garantir que les actions correspondantes sont également mises en œuvre par les sous-traitants et cotraitants, tout au long de la réalisation des projets.

Suivi de résultats et partage d'information

Condition nécessaire de progrès, les résultats des actions entreprises sont mesurés par des indicateurs pertinents (y compris sur le suivi des émissions de gaz à effet de serre) qui font l'objet d'une publication dans le rapport annuel du Groupe et de présentations à ses parties prenantes, permettant d'échanger sur les moyens susceptibles d'améliorer ces résultats.

Des groupes de travail transverses (comité Environnement, groupe de travail Économie circulaire, coordination Biodiversité, clubs pivots Environnement) échangent sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences.

Les résultats de ces actions sont présentés régulièrement au comité Exécutif, au Conseil d'administration ainsi qu'au comité d'entreprise européen du Groupe.



► La présente déclaration est disponible sur les sites Internet et intranet du Groupe. Elle est traduite pour la rendre accessible au plus grand nombre.



A large, thick tree trunk dominates the left side of the frame, its bark textured and weathered. The tree's canopy extends across the top of the image, with leaves filtering the sunlight. In the background, a park with green grass and other trees is visible. A paved path winds through the park, and a few people are seen walking or sitting on a bench. In the distance, a city skyline with modern buildings and construction cranes is visible under a clear blue sky. The foreground is covered in a layer of brown, fallen leaves.

Notre ambition est de concevoir,
construire, exploiter et maintenir
des villes plus agréables à vivre,
des infrastructures plus fluides,
des lieux de production et de
travail plus humains, avec des
prélèvements les plus faibles
possibles sur les ressources non
renouvelables de notre planète.

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

VINCI

1973, boulevard de La Défense
CS 10268
F-92757 Nanterre Cedex
Tél. : + 33 1 57 98 61 00
www.vinci.com

